

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 avril 2013

CP 13/04-11

L'an deux mille treize, le 29 avril à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

REFORME ET ALIENATION DE VEHICULES, MATERIEL ET OUTILLAGE

La Direction de la Voirie et de l'Aménagement propose plusieurs véhicules, du matériel et de l'outillage qui ne sont plus en mesure d'être affectés à son activité administrative, et ce, en raison de leur ancienneté ou de leur état de vétusté.

Il y a donc lieu de procéder à leur réforme et à leur sortie de l'inventaire puis de décider de leur aliénation .

I – Véhicules destinés à la démolition :

Les tableaux présentés détaillent les véhicules, le matériel et l'outillage hors d'usage, classés « épave » ou non conformes aux normes permettant leur vente. Aussi, je vous propose de les céder à une entreprise de récupération aux conditions économiques du secteur intéressé. De plus, cet établissement s'engagera à démanteler et à détruire ces véhicules et l'outillage qui ne pourront, en aucun cas, faire l'objet de revente totale ou partielle.

En conclusion, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide la mise au rebut et la destruction des véhicules, matériel et outillage suivants ne pouvant pas être proposés à la vente :

a) - Véhicules et matériel

<i>Type de matériel</i>	<i>Provenance</i>	<i>N° code ou immatriculation</i>	<i>Année d'acquisition</i>	<i>Numéro inventaire</i>	<i>Observations</i>
Renault Twingo	Direction des Affaires Scolaires	3386 JV 82	1999	AUTO3386JV82	Vétuste
Camion Renault Vas -Pat go – camion v.u	Direction de la Voirie et de l'Aménagement	AR-637-ET	1986	CAMPARC82D1299A	Vétuste
Remorque à panneaux de moins de 750 kgs	Moissac		1995		Déclassée par contrôle matériel
Fourgon Renault Master	Lauzerte	687 JX 82	2000	AUTO687JX82	Vétuste

b) - Outillage

<i>Type de matériel</i>	<i>Provenance</i>	<i>Année d'acquisition</i>	<i>Numéro inventaire</i>	<i>Observations</i>
Pulvérisateur à dos 9 L BERTHOUD	Moissac	1985		Vétuste
Pulvérisateur à dos 16 L BERTHOUD	Moissac	1985		Vétuste
Chargeur de batterie AT4 WF ATOMELEC	Valence d'Agen	1983		Vétuste
Débroussailleuse FS 220 STHILL	Lavit	1994		Vétuste

<i>Type de matériel</i>	<i>Provenance</i>	<i>Année d'acquisition</i>	<i>Numéro inventaire</i>	<i>Observations</i>
Compresseur 50 L.220 V SODIFAIR N° AM013050100G	Lavit	2002	16295	Vétuste
Télescomètre télescopique CEBOMAT	Valence d'Agen	2002		Ecrasé dans tranchée
Compresseur 100 L MAUGUIERE	Beaumont de Lomagne	2001	15580	Réformé contrôle 2012
Perceuse visseuse BST 12 plus METABO	Beaumont de Lomagne	N.C		Réformé contrôle 2012
Palan manuel 5 T à chaînes AYERBE	Caussade	2001	15675	Hors normes contrôle levage 2012
Perceuse LESTO	CTD (atelier méca.)	Avant 2010		Plus aux Plus aux normes de sécurité
Ponceuse FESTO NF 24 69 4	CTD (atelier méca.)	Avant 2010		Vétuste
Scie circulaire N° 4165 FESTO	CTD (atelier méca.)	Avant 2010		Vétuste
Démonte pneu ZW 2500 308 Z INTERNATIONAL	CTD (atelier méca.)	Avant 2010	MATOSPARC 10936/11	Vétuste

- Autorise le Président du Conseil Général à rechercher une entreprise de récupération et à négocier avec elle l'enlèvement dans le but de destruction des véhicules, du matériel et de l'outillage destinés à la destruction..

Adopté à l'unanimité.

Le Président,